

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

CDPSF-009

## La fin des commissions : qu'en pensent les conseillers ?

**Blainville, le 28 novembre 2016** - Le Conseil des professionnels en services financiers (le Conseil) lance aujourd'hui une vaste consultation virtuelle portant sur l'abandon des commissions afférentes aux fonds communs de placement.

Les 32 000 conseillers québécois sont donc invités à participer au coup de sonde organisé par le Conseil, afin de faire le point sur leurs inquiétudes et leurs attentes face à l'initiative des régulateurs d'abolir les commissions.

Le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, Monsieur Louis Morisset a indiqué, le 14 novembre dernier, qu'il consulterait l'industrie sur la pertinence d'abolir la rémunération à commission. Un document détaillant les tenants et aboutissants de l'initiative sera publié dans les prochaines semaines, et servira de cadre à la consultation.

« Alors que plusieurs professionnels des services financiers se mobilisent, partout au Québec, pour échanger sur cet important sujet, le Conseil rappelle à tous que la participation de chacun est essentielle », déclare Mario Grégoire, président et directeur général du Conseil.

Le Conseil, représenté par ses 20 délégations régionales à travers le Québec, invite chacun des 32 000 conseillers assujettis à la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* à répondre à ce sondage.

***Les conseillers ont jusqu'au 30 décembre 2016 pour répondre au sondage et faire part de leurs réflexions sur l'abolition des commissions. L'outil est accessible depuis la page d'accueil du Conseil. Cliquez sur cet hyperlien : [Sondage du Conseil sur la fin des commissions](#)***

« Le Conseil lance donc un chantier de réflexion sur cette importante question, qui doit faire l'objet d'une analyse rigoureuse et qui alimentera la prise de position du Conseil dans les consultations à venir », ajoute Mario Grégoire.

Les exemples de l’Australie et du Royaume-Uni, où l’on a interdit la rémunération à commissions dans la distribution de fonds communs, illustrent certains des dangers posés par l’abolition pure et simple des commissions, rappelle le Conseil. « Dans ces deux pays, on a constaté que plusieurs petits épargnants ont ainsi perdu accès au conseil financier », souligne M. Grégoire. Il rappelle que les conseils prodigués par des professionnels en services financiers, au Canada, permettent aux investisseurs d’accumuler jusqu’à deux fois plus d’actifs que les investisseurs qui n’ont pas accès aux services des conseillers.

### **À propos du Conseil**

Le Conseil des professionnels en services financiers est un organisme à but non lucratif ayant pour vocation de réunir l’ensemble des professionnels en services financiers œuvrant au Québec, notamment dans cinq disciplines et catégories d’inscription, soit le courtage en épargne collective, la planification financière, l’assurance de personnes, l’assurance collective de personnes et le courtage en plans de bourses d’études. Le Conseil offre à ses membres des services sur mesure et du soutien, promeut leurs intérêts collectifs, fait rayonner leur profession, et resserre les liens de confiance et de solidarité professionnelle.

